

# SILVERFIN

## CONTRAT DE TRAITEMENT DE DONNÉES

*Version Février 2021*

### GENERAL

Les Parties cherchent à mettre en œuvre un accord de traitement des données conforme aux exigences de la loi sur la protection des données en vigueur, y compris le RGPD. Sauf accord contraire écrit, le présent Contrat de traitement des données du Silverfin, y compris ses annexes (le «Contrat») complète l'accord Silverfin SaaS conclu entre Silverfin et le Client (le «contrat SaaS») et est conclu par et entre ces dernières Parties.

Conformément au contrat SaaS, Silverfin fournit la plate-forme Silverfin (la "Plateforme") au Client. Lors de la mise à disposition de la Plateforme, les Données Client, y compris les données personnelles, sont collectées et traitées par Silverfin (le "Processeur") au nom du Client (le "Responsable du traitement"). Aux fins du présent Contrat uniquement, et sauf indication contraire, le terme Client inclura tout Affilié participant pertinent du Client.

Silverfin évalue de manière systématique l'impact du Traitement des Données Personnelles via l'utilisation de la Plateforme. Silverfin met en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées qui répondent aux exigences en tenant compte de la nature, de la portée, du contexte et des finalités du Traitement via l'utilisation de la Plateforme ainsi que du risque pour les droits des personnes physiques.

Ce Contrat remplace et se substitue à toutes les dispositions antérieures et actuelles entre les Parties qui sont liées directement ou indirectement au traitement de Données à Caractère Personnel, de la vie privée, ou liées à l'accès à ces Données à Caractère Personnel et à leur transfert et sécurité.

Si les dispositions du Contrat SaaS sont en contradiction ou en conflit avec les dispositions du Contrat, les dispositions du présent Contrat prévaudront dans la mesure où le conflit ou l'incompatibilité existe.

## 1. DÉFINITIONS

### 1.1. Les termes et expressions suivants sont définis comme suit:

"Données à caractère personnel"

Désigne toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable dans le cadre du contrat. On entend par « personne identifiable », une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale.

"Données du Client"

Désigne l'ensemble des données, sous quelque forme que ce soit, traitées par Silverfin à la demande du Client aux fins de la mise à disposition de la plateforme, en ce compris, dans la mesure où elles s'appliquent, les données à caractère personnel.

"Filiale"

Sauf définition contraire dans le Contrat SaaS, désigne une entité commerciale qui, directement ou indirectement, contrôle ladite partie, est contrôlée par celle-ci ou se trouve sous contrôle commun (propriété directe ou indirecte de plus de 50 % des titres comportant droit de vote d'une entité commerciale).

"Filiale participante"

Désigne une société affiliée du Client qui n'a pas conclu de Contrat SaaS distinct avec Silverfin et qui a été autorisée à accéder au service et à en faire usage en vertu d'un Contrat SaaS existant entre Silverfin et le Client.

“Incident de sécurité”	Désigne tout accès, toute suppression, mutilation ou perte ou toute forme de traitement non autorisé ou illicite des données à caractère personnel, ou tout autre incident entraînant (ou pouvant entraîner) la suppression, la perte, la modification, la communication non autorisée, accidentelle ou illicite, des données à caractère personnel — ou l'accès à celles-ci —, toute violation de données à caractère personnel telle que définie dans le RGPD, ou toute indication qu'une violation de cette nature se produira ou s'est produite.
“Législation relative à la protection des données”	Désigne le RGPD et toutes les autres législations locales en vigueur au sein de l'Espace économique européen qui pourraient s'appliquer au traitement des données à caractère personnel.
“Objectifs”	Désigne les finalités spécifiées, explicites et légitimes du traitement.
“Personne concernée”	Désigne toute personne physique identifiée ou identifiable à laquelle se rapportent les données à caractère personnel.
Plateforme	Désigne la plateforme web de gestion et de reporting comptable de Silverfin, en ce compris ses interfaces, à laquelle le Client peut accéder.
“Responsable du traitement”	Désigne le responsable du traitement tel que défini à l'article 4(7) du RGPD.
“RGPD”	Désigne le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive

95/46/CE (règlement général sur la protection des données).

“Sous-traitant”	Désigne le sous-traitant tel que défini à l'article 4(8) du RGPD.
“Service”	Désigne le service en ligne "Silverfin" de Silverfin, en ce compris les intégrations, fonctionnalités et modules tels que définis dans le Contrat SaaS.
“Traitement”, “traiter” et formes conjuguées du verbe”	Désigne toute opération ou tout ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliquées aux données du Client, telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, la limitation, l'effacement ou la destruction.

- 1.2. L'ensemble des termes et expressions utilisés, mais non définis expressément dans le cadre du présent contrat auront la même signification que celle qui leur est attribuée dans le Contrat SaaS.

## 2. TRAITEMENT DES DONNÉES

- 2.1. Les Parties reconnaissent que, dans le cadre de sa prestation de services, Silverfin agit en tant que sous-traitant relativement aux données à caractère personnel. À cet égard, le Client est et reste à tout moment le responsable du traitement des données du Client.
- 2.2. Chaque Partie se conformera à ses obligations respectives en vertu de la législation européenne relative à la protection des données en ce qui concerne le traitement des données à caractère personnel du Client.
- 2.3. Le traitement des données à caractère personnel par Silverfin a pour objet l'exécution du service conformément au Contrat SaaS. Lors de l'utilisation de la plateforme, le Client peut fournir à Silverfin certains ensembles de données à caractère personnel en vue de leur traitement. Silverfin traitera les données à caractère personnel

exclusivement pendant la durée du Contrat SaaS ou pendant une autre durée à convenir, le cas échéant, jusqu'à la résiliation anticipée, et ne conservera en aucun cas les données à caractère personnel lorsque celles-ci ne seront plus nécessaires au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées.

- 2.4. La nature et la finalité du traitement, les types de données à caractère personnel du Client et les catégories de personnes concernées par le traitement dans le cadre du présent contrat sont précisés à l'Annexe 1.
- 2.5. Les données à caractère personnel seront principalement traitées au sein de l'Espace économique européen. Silverfin a le droit de transférer des données à caractère personnel vers des pays situés en dehors de l'Espace économique européen, à condition que ce transfert soit effectué conformément à la législation applicable relative à la protection des données concernant les garanties supplémentaires.

### **3. OBLIGATIONS ET INSTRUCTIONS DU CLIENT**

- 3.1. En signant le présent contrat, le Client charge Silverfin de traiter les données à caractère personnel du Client : (a) en vue de fournir le service conformément à ses caractéristiques et fonctionnalités; (b) en vue de permettre au Client et à l'utilisateur autorisé d'entreprendre des actions par l'intermédiaire du service et sur celui-ci; (c) comme énoncé dans le présent contrat et/ou dans le Contrat SaaS; et (d) comme documenté par des instructions écrites préalables émanant du Client (par ex. par courriel). Les Parties conviennent que les dispositions précitées englobent les instructions de traitement exhaustives et définitives du Client.
- 3.2. Si, selon l'avis de Silverfin, l'instruction du Client enfreint le RGPD ou toute autre législation relative à la protection des données, Silverfin en informera le Client. Après en avoir dûment notifié le Client, Silverfin a le droit de suspendre l'exécution de cette instruction et de continuer à traiter les données à caractère personnel conformément aux instructions fournies précédemment. Le Client ne peut prétendre à de quelconques indemnités ou dommages-intérêts en raison de cette suspension d'exécution.
- 3.3. Si Silverfin est tenue de traiter ou de transférer des données à caractère personnel vers un pays tiers ou une organisation internationale en vertu de la législation de l'Union ou d'un État membre à laquelle elle est soumise, Silverfin informera le Client de cette obligation, à moins que ladite législation ne le lui interdise.
- 3.4. Dans le cadre du présent contrat et de son utilisation du service, le Client est tenu de respecter toutes les exigences qui lui sont applicables en vertu de la législation en vigueur relative à la protection des données en ce qui concerne le traitement des données à caractère personnel.

- 3.5. En particulier, mais sans préjudice de la portée générale des dispositions qui précèdent, le Client reconnaît et accepte qu'il est seul responsable : (i) de l'exactitude, de la qualité et de la légalité des données à caractère personnel, ainsi que des moyens mis en œuvre par le Client en vue d'acquérir les données à caractère personnel ; (ii) du respect de toutes les exigences requises en matière de transparence et de légalité en vertu de la législation applicable relative à la protection des données en vue de la collecte et de l'utilisation des données à caractère personnel ; (iii) de s'assurer qu'il a le droit de transférer les données à caractère personnel à Silverfin ou de lui accorder l'accès à ces données afin que Silverfin les traite conformément aux conditions du contrat ; (iv) de s'assurer que les instructions qu'il donne à Silverfin concernant le traitement des données à caractère personnel sont conformes à la législation en vigueur, y compris à la législation relative à la protection des données. Si le Client n'est pas en mesure d'honorer ses responsabilités en vertu de la présente sous-section ou de la législation applicable en matière de protection des données, celui-ci est tenu d'en informer Silverfin sans retard indu.
- 3.6. Aucune disposition du présent contrat ne confère au Client le droit de permettre, directement ou indirectement, à toute personne ou entité autre que les utilisateurs autorisés, d'accéder au service et de l'utiliser, ou d'utiliser (ou de permettre à d'autres d'utiliser) le service d'une autre façon que ce qui est décrit dans le Contrat SaaS et/ou dans le présent contrat, ou à des fins illégales.

#### **4. CONFIDENTIALITÉ**

- 4.1. Silverfin s'engage à garantir la confidentialité des données à caractère personnel faisant l'objet du traitement.
- 4.2. Silverfin informera toute personne, y compris, mais sans s'y limiter, les employés, fonctionnaires, intérimaires ou travailleurs indépendants ayant accès aux données à caractère personnel, des obligations au nom de Silverfin en ce qui concerne les données à caractère personnel du Client.
- 4.3. Silverfin s'assurera que toutes les personnes impliquées dans le traitement des données à caractère personnel du Client sont soumises à des obligations professionnelles ou légales de confidentialité, et ce, dans le but de préserver la confidentialité et l'intégrité des données à caractère personnel du Client.

## 5. MESURES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES

- 5.1. Compte tenu de l'état des connaissances, des coûts de mise en œuvre et de la nature, de la portée, du contexte et des finalités du traitement ainsi que des risques, dont le degré de probabilité et de gravité varie, pour les droits et libertés des personnes physiques, Silverfin a mis en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées telles que définies à l'Annexe 2 afin de garantir que le traitement est effectué conformément à la législation relative à la protection des données, en vue de garantir un niveau de sécurité adapté des données du Client.
- 5.2. Sur la base de son évaluation des risques, le Client confirme qu'il approuve les mesures de sécurité prises par Silverfin telles que définies à l'Annexe 2.
- 5.3. Le Client reconnaît que les exigences de sécurité évoluent en permanence et qu'une sécurité efficace nécessite une évaluation fréquente et une amélioration régulière des mesures de sécurité. Par conséquent, Silverfin évaluera et renforcera, complètera ou améliorera en permanence les mesures mises en œuvre en vue de préserver le respect de ses obligations. Silverfin peut modifier ou mettre à jour les mesures techniques et organisationnelles à sa seule discrétion, à condition que cette modification ou mise à jour n'entraîne pas une dégradation substantielle de la protection offerte par les mesures en vigueur.
- 5.4. Silverfin produira toutes les informations nécessaires en vue de démontrer la conformité susmentionnée (en ce compris les registres des activités de traitement). Silverfin peut, à la demande du Client, mettre cette documentation à la disposition de ce dernier.
- 5.5. Les dispositions de la présente section constituent une obligation de moyens dans le chef de Silverfin.

## 6. SOUS-TRAITANTS

- 6.1. Le Client autorise le recours à des sous-traitants ultérieurs tiers en vue du traitement (y compris du transfert) des données à caractère personnel en son nom.
- 6.2. Silverfin a actuellement désigné comme sous-traitants ultérieurs ses filiales et tiers dont la liste figure à l'annexe 3. À la signature du présent contrat, le Client consent explicitement et par écrit au recours à ces sous-traitants ultérieurs en vue du traitement des données à caractère personnel en son nom.
- 6.3. Silverfin informera le Client par courriel et/ou par notification sur le site web de Silverfin de tout changement prévu concernant l'ajout ou le remplacement de ses sous-traitants ultérieurs actuels, et ce, avant de procéder à de tels changements. Le Client pourra s'opposer à cet ajout ou à ce remplacement pour des motifs

raisonnables liés à la protection des données à caractère personnel dans un délai de 30 jours suivant ladite notification, en envoyant un courriel à l'adresse [legal@silverfin.com](mailto:legal@silverfin.com). En l'absence d'opposition dans ce délai, le Client sera réputé renoncer à son droit d'opposition et autoriser Silverfin à engager un tel sous-traitant ultérieur.

- 6.4. Si le Client notifie son opposition à Silverfin, les Parties discuteront des préoccupations du Client en vue de parvenir à une solution raisonnable. Si les Parties ne parviennent pas à aboutir à une telle solution, Silverfin pourra, à sa seule discrétion, soit renoncer à désigner le nouveau sous-traitant ultérieur, soit permettre au Client de suspendre ou de résilier le service concerné conformément aux dispositions de résiliation du Contrat SaaS sans qu'aucune des Parties n'encourt une quelconque responsabilité envers l'autre (mais sans préjudice de quelconques frais encourus par le Client avant la suspension ou la résiliation du Contrat SaaS).
- 6.5. Les sous-traitants ultérieurs de Silverfin seront tenus aux mêmes obligations contractuelles que celles énoncées dans le présent contrat, dans la mesure où elles s'appliquent à la nature des services fournis par ces sous-traitants ultérieurs. Si un sous-traitant ultérieur ne remplit pas ses obligations en matière de protection des données, Silverfin restera entièrement responsable, envers le Client, de l'exécution des obligations de ce sous-traitant ultérieur.

## **7. OBLIGATIONS D'INFORMATION ET D'ASSISTANCE**

- 7.1. Compte tenu de la nature du traitement, Silverfin aidera le Client à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes des personnes concernées en vue d'exercer leurs droits :
  - (i) en informant rapidement le Client s'il reçoit une demande de la part d'une personne concernée, de l'autorité de surveillance et/ou d'une autre autorité compétente en vertu de toute législation applicable relative à la protection des données en ce qui concerne les données à caractère personnel du Client;
  - (ii) en apportant son aide raisonnable au Client par des mesures techniques et organisationnelles appropriées, dans toute la mesure du possible, afin que celui-ci puisse donner suite aux demandes dont les personnes concernées le saisissent en vue d'exercer leurs droits prévus au RGPD, après avoir reçu l'instruction et l'approbation du Client;
  - (iii) en veillant à ce que Silverfin dispose des capacités techniques et organisationnelles requises pour supprimer et effacer de son système, de ses dossiers ou de ses bases de données, dans un délai de 30 jours, toute donnée à caractère personnel de la personne concernée exerçant ce droit. Des données à caractère

personnel peuvent subsister sur des supports de sauvegarde ou d'archivage isolés et protégés de manière sécurisée contre tout traitement ultérieur, et définitivement supprimés conformément à sa politique de conservation. Nonobstant les dispositions qui précèdent, le Client reste responsable de la conformité de ces demandes émanant de personnes concernées.

- 7.2. Compte tenu de la nature du traitement, Silverfin aidera le Client à assurer le respect de ses obligations relatives à la sécurité des données à caractère personnel et de leur traitement :
- (i) en toute logique, Silverfin conserve les données à caractère personnel du Client séparées de toutes les données appartenant à Silverfin et/ou à des tiers, en s'assurant que les données à caractère personnel du Client ne sont en aucun cas associées ou mélangées à d'autres données;
  - (ii) Silverfin a mis en place une authentification à deux ou plusieurs facteurs pour l'accès du Client à la plateforme;
  - (iii) Silverfin assure la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la résilience constantes de la plateforme;
  - (iv) en cas d'incident physique ou technique, Silverfin a la capacité de rétablir la disponibilité des données à caractère personnel et l'accès à celles-ci dans des délais appropriés.
- 7.3. Compte tenu de la nature du traitement et de la disponibilité raisonnable des informations requises (et dans la mesure où le Client n'a pas accès aux informations requises), Silverfin fournira, sur demande, une assistance raisonnable au Client en vue de la réalisation d'une analyse d'impact relative à la protection des données (AIPD) et d'une éventuelle consultation préalable des autorités de contrôle compétentes. Dans la mesure où la législation applicable relative à la protection des données le permet, le Client sera responsable de tous les coûts découlant de la fourniture de cette assistance par Silverfin.
- 7.4. En cas d'incident de sécurité, Silverfin en informera le Client par courriel, sans retard indu et au plus tard dans les 48 heures après en avoir pris connaissance. Pendant toute la durée du présent contrat, le Client s'assurera que ses coordonnées sont à tout moment exactes et actualisées. Silverfin s'efforcera raisonnablement d'identifier la cause de cette violation de données à caractère personnel et prendra les mesures qu'elle juge nécessaires et raisonnables en vue d'y remédier, dans la mesure où ladite réparation se trouve sous son contrôle raisonnable.

Silverfin fournira au Client les informations suivantes relatives à l'incident de sécurité (dans la mesure où elles sont connues) :

- la nature de l'incident de sécurité ;  
dans la mesure du possible, les catégories de personnes concernées ;
- le nombre approximatif de personnes concernées par la violation ;
- les catégories de données à caractère personnel ;
- le nombre approximatif de données à caractère personnel concernées ;
- le nom et les coordonnées du délégué à la protection des données ou, en l'absence d'un tel délégué, d'un autre interlocuteur auprès duquel des informations complémentaires peuvent être obtenues à propos de la violation des données à caractère personnel ;
- les conséquences et risques probables, en ce compris les conséquences et risques probables pour les personnes concernées ;
- les mesures prises pour remédier aux incidents de sécurité, y compris, le cas échéant, les mesures visant à en atténuer les éventuels risques et conséquences négatifs.

Si la législation relative à la protection des données l'exige, le Client notifiera la violation des données à l'autorité de contrôle et aux personnes concernées. À cet égard, Silverfin assistera le Client si ce dernier le juge nécessaire. Dans la mesure où la législation applicable relative à la protection des données le permet, le Client ne sera pas autorisé à faire référence à Silverfin dans ses communiqués de presse publics associés à l'incident de sécurité sans le consentement préalable de Silverfin.

La notification d'un incident de sécurité par Silverfin ou la réponse de Silverfin à un incident de sécurité en vertu de la présente section ne constitue pas une reconnaissance de faute ou de responsabilité à l'égard dudit incident de sécurité, et les obligations prévues aux présentes ne s'appliquent pas aux incidents de sécurité causés par le Client ou ses utilisateurs autorisés.

7.5. Silverfin mettra à la disposition du Client toutes les informations requises, dans la mesure où la loi l'exige, en vue de démontrer le respect des obligations prévues au présent contrat. Par ailleurs, elle consentira et contribuera à la réalisation d'audits, y compris d'inspections, menés par un auditeur externe mandaté par le Client pendant la durée du contrat, en vue de garantir le respect des conditions contractuelles.

7.5.1. Toutefois, le Client limitera ses initiatives visant à effectuer un audit ou une inspection à un maximum d'une fois par an, sauf (i) si la loi l'impose, (ii) si Silverfin a subi, au cours des douze (12) mois précédents, une violation de la sécurité ayant engendré des conséquences sur les données à caractère personnel du Client ou (iii) dans le cas d'un accord mutuel. Le Client doit par

ailleurs en informer Silverfin dans un délai de 30 jours ouvrables à l'avance. Tous les frais d'audit sont à la charge exclusive du Client, sauf en cas de violation de données ou d'incident de sécurité grave. Dans ce cas, le Client aura droit à un audit gratuit pour s'assurer que Silverfin a pris toutes les mesures nécessaires et convenues en vue de réduire le risque de récurrence. Le cas échéant, Silverfin se réserve le droit de mandater un auditeur indépendant chargé d'effectuer l'audit en son nom.

- 7.5.2. Le Client s'assurera que l'audit est effectué de manière à ce que Silverfin subisse le moins de désagréments possible. Le Client imposera des obligations de confidentialité suffisantes à ses auditeurs. En outre, Silverfin a le droit d'exiger de la part du Client et de ses auditeurs qu'ils signent un accord de non-divulgaration avant le début de l'audit.
- 7.5.3. Silverfin peut limiter l'accès du Client aux locaux de Silverfin à un espace fourni par Silverfin, et l'auditeur ne peut pas copier ou supprimer des documents de Silverfin sans l'approbation et le consentement préalables de Silverfin.
- 7.5.4. L'étendue d'un audit ne peut contraindre Silverfin à divulguer à l'auditeur ni lui permettre d'accéder à : a) toute donnée ou information de tout autre Client de Silverfin; b) toute information comptable ou financière interne de Silverfin; c) tout secret commercial de Silverfin ou toute information y afférente; d) toute information qui, de l'avis raisonnable de Silverfin, pourrait compromettre la sécurité de ses systèmes ou locaux ou l'amener à manquer à ses obligations en vertu de la législation relative à la protection des données ou à ses obligations de sécurité, de confidentialité et/ou de protection de la vie privée envers tout autre Client de Silverfin ou tout tiers; ou e) toute information à laquelle l'auditeur cherche à accéder pour tout autre motif que l'exécution de bonne foi des obligations en vertu de la législation relative à la protection des données et du respect des conditions du présent contrat.
- 7.5.5. Si Silverfin refuse ou n'est pas en mesure de suivre les instructions du Client concernant les audits autorisés en vertu de la présente section, le Client est en droit de résilier le présent contrat pour des raisons de commodité.

## 8. SUPPRESSION OU RESTITUTION

- 8.1. Lors de la résiliation ou de l'expiration du Contrat SaaS, Silverfin supprimera ou renverra toutes les données à caractère personnel (ainsi que les copies de celles-ci) traitées conformément au présent contrat. Toutefois, cette disposition ne s'appliquera pas (i) aux données à caractère personnel que Silverfin est légalement tenue de conserver ou (ii) aux données à caractère personnel archivées par Silverfin sur des systèmes de sauvegarde, données que Silverfin isolera et protégera de manière sûre contre tout traitement ultérieur et qui seront supprimées conformément à sa politique de conservation.
- 8.2. Le Client informera Silverfin de sa demande de suppression ou de restitution des données à caractère personnel dans les 30 jours suivant la résiliation ou l'expiration du Contrat SaaS, en envoyant une demande à l'adresse [legal@silverfin.com](mailto:legal@silverfin.com). Silverfin confirmera au Client que la suppression a été effectuée dans un délai convenu en lui envoyant un courriel de confirmation. Sans autre avis du Client dans les 30 jours, Silverfin supprimera son compte, y compris ses données à caractère personnel, afin de se conformer à sa politique de conservation des données.

## 9. DURÉE

- 9.1. Le présent contrat prendra fin automatiquement lors de la résiliation du Contrat SaaS ou lors de toute résiliation antérieure conforme aux conditions du présent contrat.

## 10. LIMITES DE RESPONSABILITÉ

- 10.1. Aucune disposition du présent contrat ne limitera ni n'exclut les responsabilités, droits ou recours prévus par la loi à l'égard de la personne concernée qui a subi un dommage à la suite d'une violation du RGPD causée par Silverfin en sa qualité de sous-traitant.
- 10.2. Chaque partie est seule redevable des amendes administratives que l'autorité de contrôle lui impose en raison de son propre traitement.
- 10.3. En cas de manquement avéré de Silverfin à ses obligations en vertu de la présente ATD ou du RGPD, Silverfin sera responsable des dommages directs prouvés subis par le Client. Silverfin n'est pas responsable des dommages indirects, immatériels et/ou consécutifs, en ce compris le manque à gagner, la perte d'opportunités, la perte et/ou l'endommagement de données, la perte de réputation, les sanctions et/ou amendes et les dommages imprévisibles. Dans tous les cas, la responsabilité de Silverfin envers

le Client se limitera au montant total payé par le Client à Silverfin au cours des 12 derniers mois en vertu du Contrat SaaS.

- 10.4. Les dispositions de la présente section s'appliquent sans préjudice de toute autre responsabilité convenue dans le cadre du Contrat SaaS.

## 11. DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION

- 11.1. Sauf disposition contraire de la législation applicable relative à la protection des données, le présent contrat est régi et interprété conformément à la législation belge en vigueur relative à la protection des données. Tout litige découlant du présent contrat sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux de l'arrondissement de Gand, division Gand.

**EN FOI DE QUOI**, les parties aux présentes ont signé le présent accord à la date d'entrée en vigueur.

Pour Silverfin NV

Pour le Client

Nom: YELLOWFIN VENTURES BV  
représenté par Joris Van Der Gucht  
representative permanent

Nom:

Function: Managing director

Function:

Date:

Date:

Signature:

Signature:

## Annexe 1 – Data Processing

Type de données à caractère personnel	Catégorie de personnes concernées	Nature du traitement effectué	Objectif(s) du traitement	Durée du traitement
Nom, prénom, domicile	Clients du responsable du traitement Employés (des Clients) du responsable du traitement Actionnaires (des Clients) du responsable du traitement Directeurs (des Clients) du responsable du traitement Fournisseurs (des Clients) du responsable du traitement Clients (des Clients) du responsable du traitement	Collecte, tri, structuration, modification, sauvegarde, transfert, consultation, comparaison, interconnexion, communication, restriction et suppression des données	Prestation de services en vertu du Contrat SaaS	Durée du contrat SaaS
Données financières	Clients du responsable du traitement Employés (des Clients) du responsable du traitement Actionnaires (des Clients) du responsable du traitement	Collecte, tri, structuration, modification, sauvegarde, transfert, consultation, comparaison, interconnexion, communication, restriction et suppression des	Prestation de services en vertu du Contrat SaaS	Durée du contrat SaaS

	Directeurs (des Clients) du responsable du traitement	données		
	Fournisseurs (des Clients) du responsable du traitement			
	Clients (des Clients) du responsable du traitement			
Adresses électroniques	Clients du responsable du traitement	Collecte, tri, structuration, modification, sauvegarde, transfert, consultation, comparaison, interconnexion, communication, restriction et suppression des données	Prestation de services en vertu du Contrat SaaS	Durée du contrat SaaS
	Employés (des Clients) du responsable du traitement			
	Actionnaires (des Clients) du responsable du traitement			
	Directeurs (des Clients) du responsable du traitement			
	Fournisseurs (des Clients) du responsable du traitement			
	Clients (des Clients) du responsable du traitement			
Numéros de téléphone	Clients du responsable du traitement	Collecte, tri, structuration, modification, sauvegarde, transfert, consultation, comparaison,	Prestation de services en vertu du Contrat SaaS	Durée du contrat SaaS
	Employés (des Clients) du responsable du traitement			

	Actionnaires (des Clients) du responsable du traitement Directeurs (des Clients) du responsable du traitement Fournisseurs (des Clients) du responsable du traitement Clients (des Clients) du responsable du traitement	interconnexion, communication, restriction et suppression des données		
Toute autre donnée caractéristique par utilisateur du logiciel un champ de formulaire libre	Clients du responsable du traitement Employés (des Clients) du responsable du traitement Actionnaires (des Clients) du responsable du traitement Directeurs (des Clients) du responsable du traitement Fournisseurs (des Clients) du responsable du traitement Clients (des Clients) du responsable du traitement	Collecte, tri, structuration, modification, sauvegarde, transfert, consultation, comparaison, interconnexion, communication, restriction et suppression des données	Prestation de services en vertu du Contrat SaaS	Durée du contrat SaaS
Données d'identification électroniques	Employés et utilisateurs du	Interconnexion et communication	Prestation de services en vertu du contrat	Durée du contrat SaaS

(adresse IP, données de connexion, données d'utilisation, cookies de données de navigation, informations de géolocalisation, mots de passe, données analytiques, etc.)

responsable du traitement

SaaS

## Annexe 2 – Mesures techniques et organisationnelles

### A. Orientation de gestion relative à la sécurité des informations

- i. Silverfin a mis en place une politique appropriée en matière de sécurité des informations.
- ii. Silverfin dispose de spécialistes dûment qualifiés dans le domaine de la sécurité des informations, lesquels sont soutenus par la direction de Silverfin.
- iii. La direction de Silverfin exige de ses employés et contractants tiers ayant accès aux informations du Client qu'ils s'engagent par écrit à respecter la confidentialité et le caractère privé de ces informations. Ces responsabilités resteront en vigueur après la cessation ou le changement d'emploi ou d'engagement.

### B. Sécurité des ressources humaines

- i. Silverfin fournit à ses employés et contractants tiers concernés des renseignements de sensibilisation à la sécurité des informations.

### C. Contrôle d'accès

#### Gestion de l'accès des utilisateurs

- ii. Silverfin met en œuvre des politiques de contrôle d'accès en vue de soutenir la création, la modification et la suppression des comptes d'utilisateurs pour les systèmes ou applications détenant des informations du Client ou permettant d'y accéder.
- iii. Silverfin met en œuvre un processus de fourniture d'accès et de compte d'utilisateur en vue d'attribuer et de révoquer les droits d'accès aux systèmes et applications.
- iv. L'utilisation de comptes « génériques » ou « partagés » est interdite sans contrôle de système permettant de suivre l'accès d'un utilisateur spécifique et d'empêcher le partage de mots de passe.
- v. Silverfin surveille et restreint l'accès aux utilitaires capables d'outrepasser les contrôles de sécurité des systèmes ou applications.
- vi. L'accès des utilisateurs aux systèmes et applications qui stockent les informations du Client ou permettent d'y accéder est contrôlé au moyen d'une procédure de connexion sécurisée.

**Gestion de l'accès physique**

- i. L'accès physique aux installations de stockage ou de traitement des informations du Client est protégé conformément aux bonnes pratiques sectorielles.

**D. Sécurité des communications****Sécurité du réseau**

- i. En toute logique, Silverfin sépare les données du Client au sein d'un environnement de service partagé.
- ii. Silverfin sécurise les segments de réseau à partir de points d'entrée externes où les données du Client sont accessibles.
- iii. Les périmètres de réseau externes sont renforcés et configurés en vue d'empêcher le trafic non autorisé.
- iv. Les points d'entrée et de sortie sont protégés par des pare-feu et des systèmes de détection d'intrusion (IDS). Les ports et protocoles sont limités à ceux qui présentent des objectifs commerciaux spécifiques.
- v. Silverfin synchronise les horloges système des serveurs de réseau avec une source de temps universel (par ex. UTC) ou un protocole de temps de réseau (NTP).

**Contrôles cryptographiques**

- i. Les données du Client, y compris les données à caractère personnel, sont cryptées au repos.

**Contrôle du cloud**

- i. Silverfin crypte les données pendant la transmission entre chaque niveau d'application et entre les applications d'interface.

**E. Sécurité des opérations****Gestion des services**

- i. Silverfin a mis en place des procédures d'exploitation formelles pour les processus système qui exercent une incidence sur les données du Client. Cette notification peut avoir lieu au moyen de journaux de modifications génériques. Les procédures doivent assurer le suivi de l'auteur, de la date de révision et du numéro de version et être approuvées par la direction.
- ii. Silverfin surveille la disponibilité des services.

**Gestion des vulnérabilités**

- i. Silverfin effectue un test de pénétration annuel des systèmes et applications qui stockent les données du Client, y compris les données à caractère personnel, ou qui

permettent d'y accéder. Les problèmes identifiés doivent être résolus dans un délai raisonnable.

- ii. Silverfin a mis en place un processus de gestion des correctifs et des vulnérabilités afin d'identifier, de signaler et de résoudre les vulnérabilités par :
  - a. a. la mise en œuvre des correctifs ou corrections des fournisseurs ;
  - b. b. l'élaboration d'un plan de réparation des vulnérabilités critiques.
- iii. Silverfin a mis en place des contrôles en vue de détecter et de prévenir les logiciels et codes malveillants, ainsi que l'exécution non autorisée de codes. Les contrôles doivent être mis à jour régulièrement, selon les dernières technologies disponibles (par exemple, en déployant les dernières signatures et définitions).

#### **Enregistrement et contrôle**

- i. Silverfin génère des journaux d'administrateurs et d'événements pour les systèmes et applications qui stockent les données du Client ou qui permettent d'y accéder.
- ii. Silverfin examine périodiquement les journaux du système afin d'identifier les défaillances du système, les pannes ou les incidents de sécurité potentiels affectant les informations du Client.

#### **F. Gestion des fournisseurs tiers**

- i. Silverfin a conclu des accords contractuels avec des tiers qui traitent les informations du Client. Ces accords doivent prévoir des exigences appropriées en matière de sécurité, de confidentialité et de protection des données, comme le précise le contrat. Les accords conclus avec ces tiers sont revus périodiquement afin de garantir que les exigences en matière de sécurité et de protection des données restent appropriées.
- ii. Silverfin examine périodiquement les contrôles de sécurité des informations de ses tiers et s'assure que ces contrôles restent appropriés en fonction des risques que représente le traitement des informations du Client par les tiers, en tenant compte des technologies de pointe et des coûts de mise en œuvre.
- iii. Silverfin limite l'accès des tiers aux données du Client, y compris aux données à caractère personnel.
- iv. À la demande du Client, Silverfin lui remet une liste des tiers nécessitant l'accès aux données du Client, y compris aux données à caractère personnel.
- v. Silverfin autorise l'accès aux données du Client, y compris aux données à caractère personnel, uniquement dans la mesure où cet accès s'avère nécessaire à l'exécution des services que le tiers s'est engagé à fournir contractuellement.

**G. Résilience**

- i. Silverfin effectue des activités d'évaluation des risques liés à la continuité des opérations afin de déterminer les risques, les menaces, les impacts, la probabilité et les contrôles et procédures nécessaires.
- ii. Sur la base des résultats de l'évaluation des risques, Silverfin documenté, met en œuvre, puis testé et examine chaque année ses plans de continuité et de reprise des activités (PCA/PRA) afin de garantir sa capacité à rétablir la disponibilité des données du Client et l'accès à celles-ci en temps utile, en cas d'incident physique ou technique entraînant la perte ou la corruption de ces données.

**H. Audits et conformité**

- i. Silverfin vérifie périodiquement que ses systèmes et équipements permettant de stocker les données du Client, y compris les données à caractère personnel, ou d'y accéder sont conformes aux exigences légales et réglementaires et aux obligations contractuelles à l'égard du Client.
- ii. Silverfin prévoit une vérification indépendante actuelle de l'efficacité de ses mesures de sécurité techniques et organisationnelles (par ex. certification ISO). Cet examen indépendant de la sécurité des informations est effectué au moins une fois par an.

### Annexe 3 – Silverfin sous-traitants

Silverfin fait appel à certains sous-traitants (y compris des entités du groupe Silverfin) pour l'aider à fournir les Services comme décrit dans l'Accord SaaS.

#### Affiliés

Silverfin Group maintient des sociétés affiliées dans les pays où le personnel de Silverfin traite les données personnelles afin de fournir nos services à nos clients mondiaux.

Nom sous-traitant	Nature du Processing	Territoire
Silverfin Software Ltd.	Services de soutien	Royaume-Uni (Londen)
Silverfin Software B.V.	Services de soutien	The Netherlands (Amsterdam)
Silverfin Software ApS	Services de soutien	Denmark (Copenhagen)

#### Sous-processeur Tiers - Silverfin Plateforme

Silverfin fait appel à plusieurs processeurs tiers concernant les performances de la plateforme Silverfin. Ces sous-traitants pourraient avoir accès aux données personnelles ou les traiter en vertu des services qu'ils fournissent concernant les performances de la Plateforme Silverfin.

Nom sous-traitant	Nature du Traitement	Territoire
Fivetran Inc.	Transfert de données et intégration de sources de données	US
Heap Inc.	Transmettre, collecter, stocker et analyser des données (y compris à partir des cookies et du stockage local de l'appareil) pour fournir au Client des informations analytiques sur l'utilisation de son site Web, de ses applications mobiles et d'autres services en ligne par ses visiteurs et utilisateurs	US

Wildbit, LLC.(Postmarkapp)	Envoi de mails dans le cadre de la mise à disposition de la Plateforme Silverfin	US
Functional Software, Inc. (Sentry)	Journalisation des erreurs dans le cadre de la mise à disposition de la Plateforme Silverfin	US
Google Ltd	Hébergement d'infrastructure cloud  Journalisation centralisée en lien avec la mise à disposition de la plateforme Silverfin	EEA
Amazon S3	Sauvegarde de la base de données de stockage	EEA
Datadog Inc.	Surveillance des infrastructure	US
Report-URI Ltd.	Rapport de sécurité	EEA
Headway App, Inc.	Changelog et communication	US
Conflux VOF	Feedback management	EEA
Delighted LLC	Feedback du client (NPS)	US
Userlane GmbH	Intégration du client	EEA
Help Scout	Intégration du client	US

### Questions ou préoccupations?

Avez-vous des questions ou des préoccupations? Veuillez contacter [legal@silverfin.com](mailto:legal@silverfin.com).